



Bilan du Printemps de l'environnement

Version du 16 juin 2008

Résumé : un bilan mitigé, de très fortes différences quantitatives et qualitatives selon les thèmes ; nécessité de nombreux arbitrages du politique

La phase participative du Printemps de l'Environnement se termine avec des résultats contrastés.

De manière générale, et en comparaison avec les objectifs annoncés par le Ministre, le processus n'accouche que d'un nombre restreint de mesures concrètes et nouvelles.

Un bilan détaillé et critique pour chacun des Groupes de mesures est réalisé dans le présent document, mettant en avant les principales avancées, et les arbitrages politiques nécessaires pour aller de l'avant.

Les associations environnementales ont des attentes claires vis-à-vis du processus politique qui vient de démarrer sous la responsabilité du Premier Ministre et du ministre du Climat :

1) Là où il y a consensus entre tous les partenaires sociétaux, il va de soi que nous attendons du gouvernement fédéral qu'il mette en œuvre au plus vite ce consensus

2) Là où il y a dissensions, nous attendons du gouvernement une attitude d'arbitrage réel. Le fait que l'un ou l'autre partie n'a – pour quelles que raison que ce soit – pas appuyé l'une ou l'autre mesure, ne doit pas faire basculer la décision finale en faveur de celui ou celle qui disent non. C'est l'urgence environnementale qui doit guider la démarche, non le consensus absolu

Cela exige entre autres de prendre des décisions pour mettre en œuvre les mesures suivantes :

En matière de Modes de production et de consommation

a) Avancées intéressantes à souligner

- en matière d'alimentation durable : mise en œuvre d'une alimentation durable au niveau des restauration collective ;

b) Mesures nécessitant un arbitrage du politique

- **En matière de publicité : de mettre en place les éléments réglementaires minimaux que constituent un observatoire indépendant de la publicité, un code de la publicité écologique contraignant assorti de sanctions claires, sous l'autorité des pouvoirs publics**
- En matière d'offre de produits écologiques : de s'engager résolument et concrètement dans la mise en place d'un accord avec le secteur de la distribution, dans l'année.
- En matière de marchés publics : de mettre en œuvre l'existant « Plan d'action national sur le marchés publics »

En matière de Biodiversité

a) Avancées intéressantes à souligner

- Eensgezindheid over de opmaak van soortbeschermingsplannen voor mariene soorten en de opmaak van instandhoudingsdoelstellingen voor de mariene beschermde gebieden.
- De aanbeveling om een ad hoc werkgroep bijeen te roepen over de financiering van de biodiversiteit. Die WG moet alle mogelijkheden bekijken, onder andere de uitbreiding van het Kyotofonds met een luik adaptatie en natuurbescherming.
- Het opnemen van biodiversiteitsimpacten bij de beoordeling van projecten die voor ondersteuning van Delcredere in aanmerking komen.

b) Mesures nécessitant un arbitrage du politique

En matière d'OGM : de mettre en place une évaluation des risques socio-économiques des OGM , et et d'encourager un étiquetage des produits issus d'animaux nourris sans OGM

- La prise en compte des impacts sur la biodiversité de la problématique des agro-carburants.

En matière de Santé

a) Avancées intéressantes à souligner

- Aligner les accises sur le diesel avec celles sur l'essence (voir aussi mobilité)
- Passer des intentions, souvent répétées, aux actions concrètes, reprises dans plusieurs plans d'action existants (NEHAP, CIMES,...).
- Pour les émissions de particules fines, prendre en considération dans les normes leur nombre en suspension, plutôt que leur masse (les plus fines sont les plus nocives)
- Le groupe de travail propose que la Belgique soutienne les travaux européens relatifs aux mesures économiques qui réduisent la consommation de kérosène et les émissions de polluants atmosphériques dans le secteur aérien (ex : taxation du kérosène, emission trading, etc).

b) Mesures nécessitant un arbitrage du politique

- **Réglementer de manière davantage responsable la publicité et la vente de biocides et pesticides aux particuliers, et de fournir à ces derniers une information objective les mettant en garde contre les dangers que représentent ces substances, et leur suggérant des alternatives moins nuisibles.**
- Si la notion de « lanceur d'alerte » a été inscrite, et une priorité a été donnée au développement de cette mesure, les craintes restent importantes quant à la mise en œuvre de tels mécanismes d'alerte (impact sur l'opinion publique). Les autorités publiques compétentes doivent améliorer le traitement des alertes en définissant les circuits/les expertises et les critères à respecter afin de les traiter.
- Prendre des initiatives pour renforcer les normes relatives au teneur en soufre du fuel lourd.

- Les normes actuelles relatives aux ondes électromagnétiques sont insuffisantes. Elles ne considèrent que les effets thermiques. Une révision de ces normes est nécessaire, au vu des études internationales qui démontrent la dangerosité de cette pollution.

En matière de Mobilité

a) Avancées intéressantes à souligner

- Brede consensus rond principe van de getrapte invoering van rekeningrijden voor vracht- en personenvervoer.
- Consensus over de belangrijkste modaliteiten inzake rekeningrijden voor vrachtvervoer.
- Consensus over het fiscaal gelijkschakelen van benzine en diesel.

b) Mesures nécessitant un arbitrage du politique

- **Développer une politique permettant de mettre fin à l'inéquité sociale, et à l'incitation au gaspillage environnemental que constitue les incitants publics à l'octroi de voitures de société et aux cartes essences.**

En matière d'Energie

a) Avancées intéressantes à souligner

- Décision d'affecter partiellement le prélèvement sur les profits (illégitimes) tirés de la production d'électricité des centrales amorties (stranded benefits) au développement de l'éolien offshore, via notamment le financement de câblage belges et internationaux. Rappelons que syndicats, associations de consommateurs et environnementales ont récemment plaidé pour une récupération annuelle largement supérieure aux 250 millions d'euros actuellement avancés.
- En matière de changements climatiques, donner à la Belgique des objectifs de réduction à long terme en cohérence avec les objectifs de réduction de l'ordre de 60 à 80 % spécifié par l'union européenne.

b) Mesures nécessitant un arbitrage du politique

- **en matière d'agrocarburants : la remise en question du recours à 10% d'agrocarburants proposé par l'Union européenne, et conditionner l'utilisation de la biomassa à des fins énergétiques au respect de critères durabilité stricts.**
- En matière de tiers-investisseur : de mener une politique beaucoup plus volontariste, et dans les bâtiments publics, et spécifiquement vers les publics à bas revenus.

En matière de fiscalité

a) Avancées intéressantes à souligner

- Adapter les incitants fiscaux actuels aux investissements favorables à l'environnement notamment 1) en tenant compte de leur efficacité (euro/kWh évité) 2) en mettant en place un système de crédit d'impôt plutôt que de réduction d'impôt (pour les ménages), 3) en associant les parties prenantes à l'évaluation et surtout à la programmation des aides futures, limitées dans le temps, 4) en traquant systématiquement les désincitants aux comportements environnementaux responsables.

b) Mesures nécessitant un arbitrage de politique

- **Revoir en profondeur la fiscalité, en 2009, pour encourager le travail et décourager le gaspillage des ressources, en mettant en place une véritable fiscalité verte.** Internaliser dans les prix des produits et services les externalités environnementales et sociales et concrétiser le principe du pollueur-payeur.

Table des matières

1.	Atelier 1. Modes de production et de consommation et Biodiversité	8
1.0.	Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier	8
1.1.	GM 1. Définition des produits éco-logiques.....	9
1.2.	GM 2. Développement des éco-technologies.....	9
1.3.	GM 3. Alimentation durable.....	10
1.4.	GM 4. Publicité	11
1.5.	GM 5. Accroître l'offre de produits écologiques.....	11
1.6.	GM 6. Marchés publics	12
1.7.	GM 7 : Espèces menacées et écosystèmes	12
1.8.	GM 8 : OGM	13
1.9.	GM 9 : Produits et commerce	14
1.0.	GM 10 : Sensibilisation et responsabilisation	14
2.	Atelier 2. Santé	16
2.0.	Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier	16
2.1.	GM 1 : Implication des professionnels dans le domaine de la santé environnementale	16
2.2.	GM 2 : Outils de gestion et de communication du risque en santé environnementale	17
2.3.	GM 3 : Substances et produits dangereux - Le focus sera mis sur la thématique pesticides / biocides.....	17
2.4.	GM 4 : Amélioration de l'environnement ambiant. Les aspects liés aux véhicules seront traités dans l'atelier mobilité/transport.	18
2.5.	GM 5 : Pollution intérieure	19
3.	Atelier Transport et Mobilité.....	20
3.0.	Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier	20
3.1.	GM 1 – Le secteur public fédéral donne l'exemple.....	20
3.2.	GM 2 – Transport de marchandises.....	21
3.3.	GM 3 – Transport de personnes	22
4.	Atelier « Energie-climat »	23
4.0.	Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier	23
4.1.	GM 1 : Développement de l'éolien offshore	24
4.2.	GM 2 : Evaluation et harmonisation des régimes de certificats verts.....	25
4.3.	GM 3 : Outils de soutien et incitants.....	26
4.4.	GM 4 : Système du tiers investisseur.....	27
4.5.	GM 5 : Valorisation de la biomasse.....	28
4.6.	GM 6 : Vision post-2012	29
4.7.	GM 7 : Rôle d'exemple des pouvoirs publics et autres parties prenantes.....	29

Rappel des objectifs

Source : http://www.printempsdelenvironnement.be/FR/le_printemps

« Le printemps est un processus politique qui vise à obtenir **des accords concrets** engageant différents niveaux de pouvoirs dans les matières environnementales.

Cette initiative est la réponse à la **nécessité d'agir**. L'environnement qui suscitait encore peu d'intérêt il y a une quinzaine d'années est devenu une priorité pour les citoyens, notamment par l'effet du film et du livre d'Al Gore (prix Nobel de la paix 2007 conjointement avec le GIEC) « Une vérité qui dérange ». Les catastrophes écologiques qui se sont succédées ont aussi contribué à la sensibilisation; parmi les plus récentes : la tornade Katrina qui s'est abattue sur la Nouvelle Orléans en février 2005, ou celle à Myanmar en mai 2008. Les enquêtes et sondages montrent à quel point tous les citoyens sont aujourd'hui sensibles à l'amélioration de l'environnement.

Par ailleurs, la Belgique doit concrétiser une série d'engagements décidés au niveau européen ou international. Bien entendu, une série de décisions importantes ont déjà été prises. Mais avec un sujet caractérisé par sa transversalité, le moment est venu pour les responsables politiques d'approfondir leur engagement afin de déboucher sur **des décisions mieux coordonnées, plus efficaces et opérationnelles**.

Le processus est innovant : le fédéral et les régions sont ensemble autour de la table en présence des partenaires sociaux et de la société civile.

Le temps n'est plus à l'étude des problèmes mais à la mise en œuvre de solutions coordonnées pour que la Belgique fasse des progrès déterminants »

Atelier 1. Modes de production et de consommation et Biodiversité

1. Atelier 1. Modes de production et de consommation et Biodiversité

1.0. Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier

1) Sur les 10 Groupes de Mesures : 5 n'ont livré aucune mesure concrète (1, 2, 4, 5, 6) ;

2) Plusieurs actent des consensus sur des visions générales (1, 2, 3, 6, 9, 10), ce qui reste intéressant dans la mesure où cela prépare les décisions concrètes de demain. Citons notamment

- L'importance des instruments économiques qui a été rappelée par les différents groupes de travail. Le travail en ce domaine est reporté à un inter-cabinet. (Pour les ONG d'environnement, le recours aux instruments économiques, afin d'internaliser dans les prix des produits et services les externalités environnementales et sociales et concrétiser le principe du pollueur-payeur, est une mesure centrale, essentielle en termes de développement durable et d'équité sociale.)
- La volonté d'instaurer l'alimentation durable dans les administrations mais aussi de la promouvoir plus largement à toutes les restaurations collectives.
- L'avancement de la réflexion sur l'éco-innovation et les éco-technologies, assortis de mesures potentiellement concrètes.

3) Le Groupe traitant de publicité a été le lieu d'un blocage intégral : pas d'avancées, ni sur une vision, ni sur des mesures concrètes

4) Les 4 groupes touchant plus spécifiquement aux questions de biodiversité livrent des résultats flous. Positif est le consensus sur les mesures suivants :

- Eensgezindheid over de opmaak van soortbeschermingsplannen voor mariene soorten en de opmaak van instandhoudingsdoelstellingen voor de mariene beschermde gebieden.
- De aanbeveling om een ad hoc werkgroep bijeen te roepen over de financiering van de biodiversiteit. Die WG moet alle mogelijkheden bekijken, onder andere de uitbreiding van het Kyotofonds met een luik adaptatie en natuurbescherming.
- Sterk verhogen van financiering voor adaptatie en mitigatie in ontwikkelingslanden, met inschatting van grootteorde (honderden miljoenen euro).
- Het opnemen van biodiversiteitsimpacten bij de beoordeling van projecten die voor ondersteuning van Delcredere in aanmerking komen.

5) Le Groupe relatif aux marchés publics n'a pas engrangé d'avancée, et au même moment, le Projet de Plan d'action national sur les marchés publics, ne connaît aucun progrès ; mettons au moins en oeuvre les plans existants !

6) **De nombreuses mesures n'ont pas fait l'objet d'avancées et nécessitent un arbitrage du politique** ; notamment :

- Développer un étiquetage environnemental clair : la mise en œuvre de cette mesure, relativement simple et efficace, permettrait de guider les choix des consommateurs et responsabiliser les producteurs. Il s'agit notamment de l'efficacité énergétique du produit, de son bilan en CO₂, de son origine (lieu de production), du critère « sans OGM », des labels reconnus tels que, e.a., l'éco-label, le label biogarantie et FSC.
- Mettre en place une législation relative au contrôle de la publicité

- Pas d'avancée en ce qui concerne les OGM : garantie de la possibilité de choix pour les consommateurs/contamination, étiquetage, évaluation des risques, évaluation socio-économique.

1.1. GM 1. Définition des produits éco-logiques

Avancées concrètes : néant

Consensus sur une vision générale :

1) Dans la situation actuelle, la labellisation représente pour le producteur un coût, le non-pollueur s'avère ainsi être le payeur : les autorités devraient mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que les produits écologiques bénéficient d'un incitant financier (éco-boni) tandis que les produits particulièrement polluants tels que les pesticides, les piles et accumulateurs, les voitures, les produits contenant des solvants etc. supportent un éco-mali.

Éléments ne faisant pas consensus et soumis à l'arbitrage du politique :

2) Les autorités pourraient d'entrée de jeu reconnaître comme produits écologiques, les produits labellisés selon des standards reconnus : Eco-label européen, label biogarantie, label énergétique européen, Blauwe Angel, le Nordic Swan, le bois FSC, Milieukeur, NF Environnement. Il n'est pas nécessaire de créer un système exhaustif et parfait, l'essentiel étant d'avancer.

L'efficacité de ces labels auprès des consommateurs est surtout fonction de leur lisibilité et donc en particulier de l'étiquetage des produits. En matière d'étiquetage des progrès sont à faire pour que les consommateurs puissent réellement choisir, en connaissance de cause, de manière aisée et fiable.

Autre mesure non discutée dans le cadre du printemps:

3) Un label « garanti sans OGM » serait à inventer.

1.2. GM 2. Développement des éco-technologies

Avancées concrètes : néant.

Consensus sur une vision générale :

1) Développer les éco-technologies, et leur permettre d'augmenter leurs parts de marché, nécessite de mettre en place des stimulants spécifiques, à la fois en terme de soutien à l'éco-innovation et en terme du développement de marchés pour les éco-technologies.

Consensus sur :

2) Mesures de soutien à l'éco-innovation.

Encommissionnement :

3) Création d'une Commission nationale de l'éco-innovation (CNE) afin de tirer parti de l'éco-innovation en vue de contribuer au développement durable de la société, définir et accompagner la mise en œuvre d'un plan national d'action éco-innovation et se pencher sur la gestion de la transition technologique qui rencontre les objectifs sociétaux.

Accord de principe d'encommissionner plusieurs éléments dont :

4) Politique de prix. Internalisation des externalités : il est urgent et important, pour favoriser l'accès au marché des éco-innovations et des produits durables, d'évoluer vers une internalisation des coûts sociétaux et environnementaux à travers les prix (les objectifs de cette mesure sont multiples : lever les distorsions de concurrence actuelles, tendre vers plus d'équité sociale (accès aux produits durables par les populations les moins riches, etc.). Cette internalisation constituerait un stimulant important pour l'éco-innovation et le développement des marchés pour les éco-technologies.

5) La détermination des objectifs de performance pour les principaux produits, services et procédés.

6) La législation et la normalisation (normes, dont normes de produits) ont un effet bénéfique sur l'éco-innovation et doivent être développées à un niveau global, de préférence européen ; Il est nécessaire de suivre de façon pro-active et d'agir sur le développement et l'évolution des normes au niveau européen. La Belgique devrait favoriser davantage et encourager l'accès de l'ensemble des acteurs sociétaux au processus de normalisation.

7) L'adaptation des programmes de formation.

1.3. GM 3. Alimentation durable

Avancées concrètes : stimulation de l'alimentation durable initialement limitée aux administrations, qui a été élargie à toutes les collectivités.

Consensus sur une vision générale :

1) Appui et promotion des circuits courts, producteurs bio et fermiers. Accord de principe mais pas d'accord sur les mesures concrètes (notamment via les marchés publics et les actions volontaires dans les cantines durables, soutien aux circuits de distribution et aux producteurs locaux, défiscalisation des produits bio locaux et de saison (non-produits sous serre), rayon spécifique dans la grande distribution...).

2) Internalisation dans les coûts des produits des externalités environnementales et de santé publique : le groupe est parvenu à accord de principe, tout en renvoyant aussi tôt cette mesure à l'étude par la plate-forme.

Encommissionnement :

3) Constitution d'une plate-forme de l'alimentation durable : les ONG ne sont pas contre, mais tout dépendra de ses missions, de ses objectifs, de ses priorités de travail, que lui auront confié les autorités publiques.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

4) Pas d'accord entre les participants sur la définition de « alimentation durable », ce qui implique qu'on ne peut avancer sur aucune mesure concrète ! (Les principes de l'alimentation durable sont pourtant admis par la plupart des acteurs : circuits de production courts, produits locaux et de saison, moins de viande, plus de fruits et légumes, sans OGM et le cas échéant, produits de haute qualité environnementale ou respectant le cahier de charge de la production biologique !).

5) Fixer des objectifs pour réduire la consommation de viande, et adoption de mesures décourageant l'achat de viande en particulier la viande importée. C'est un objectif non seulement environnemental mais aussi de santé publique.

- 6) Promouvoir l'offre minimale de produits d'origine animale garantis nourris sans OGM et de produits d'origine végétale garantis OGM .
- 7) Développer des actions pilotes d'étiquetage écologique des produits (performance énergétique, contenu en CO2, Sans OGM , éco-labels).
- 8) Indication de l'origine des produits alimentaires (dont le respect de la récente directive européenne en matière).
- 9) Améliorer le contrôle des pesticides dans les aliments.
- 10) Interdiction de la publicité pour les pesticides.

1.4. GM 4. Publicité

Avancées concrètes : aucune

Le seul accord obtenu concerne une révision du Code de la publicité, texte non contraignant, à revoir dans un cadre non spécifié, sans délai, flou.

Consensus sur une vision générale : aucune

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 1) Création d'un observatoire de la publicité, rassemblant les pouvoirs publics, les annonceurs, les consommateurs, les ONG environnementales et de développement, dont le rôle serait, notamment, de filtrer et d'évaluer toute publicité/campagne publicitaire utilisant une allégation environnementale, et de n'autoriser sa diffusion qu'au respect de certains critères.
- 2) Une interdiction d'utilisation d'allégations environnementales pour les produits ayant un impact avéré sur l'environnement, et dont la consommation doit impérativement diminuer dans les années à venir pour assurer un avenir viable aux générations futures: le domaine automobile (carburants, pneumatiques); équipements électriques, appareils de chauffage et climatiseurs, viande. Cette mesure a déjà été adoptée par d'autres pays européens, comme la Norvège pour les automobiles.
- 3) Révision du Code de la publicité, par une instance comprenant des représentants des ONGs.
- 4) Mise en place d'un nouvel organe, formé à partir du conseil de la consommation, qui puisse assurer un contrôle efficace et indépendant, accompagné de sanctions coercitives et clairement dissuasives
- 5) Respect immédiat par les diffuseurs de publicité de l'AR de 2001, qui impose un affichage des émissions de CO2 et de la consommation des véhicules aussi visible et lisible que l'information principale de la publicité.
- 6) Interdiction de toute forme de publicité dans le cadre de vie des enfants (école, etc.) mais également dans les médias qui leur sont adressés (émissions télévisées, etc.).

1.5. GM 5. Accroître l'offre de produits écologiques

Avancées concrètes : aucune

Consensus sur :

- 1) conclusion potentielle d'un accord volontaire entre les autorités et le secteur de la distribution. Contenu imprécis.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 2) Si un accord entre les pouvoirs publics et le secteur se concrétise, il y a lieu que cet accord porte notamment sur les engagements suivants :
 - Améliorer l'offre en éco-produits, principalement les produits labellisés. Garantir une offre minimale de produits d'origine animale garantis nourris sans OGM et de produits d'origine végétale garantis OGM .
 - Affichage et promotion de l'étiquetage environnemental des produits (performance énergétique, bilan carbone, sans OGM , ...).
 - Améliorer le repérage des éco-produits par les consommateurs, et l'éco-marketing.

1.6. GM 6. Marchés publics

Avancées concrètes : aucune.

Pourtant, il existe un Projet de Plan d'action national sur les marchés publics, non publié, notamment du fait de la position de la Région flamande ; commençons par l'adoption de ce Plan pour pouvoir avancer dans la mise en œuvre des mesures qu'il prévoit!

Consensus sur une vision générale :

- 1) des objectifs et des critères à intégrer dans les marchés publics sont à fixer.

A noter que L'Europe s'apprête à revoir fondamentalement sa politique en la matière ; cela aura des répercussions importantes à l'échelle des Etats-membres...

1.7. GM 7 : Espèces menacées et écosystèmes

Avancées :

- 1) **Accord du groupe pour le soutien aux projets par la coopération au développement belge de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement.**
- 2) **Soutien du groupe pour une contribution financière de la Belgique au fond d'adaptation aux changements climatiques.**
- 3) Eensgezindheid over de opmaak van soortbeschermingsplannen voor mariene soorten en de opmaak van instandhoudingsdoelstellingen voor de mariene beschermde gebieden.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 4) Critères de développement durable pour les marchés publics en ce qui concerne les crédits carbone dans le cadre des mécanismes flexibles CDM et JI (opposition forte des employeurs).
- 5) Prise en compte des impacts sur la biodiversité de la problématique des agrocarburants.

1.8. GM 8 : OGM

Avancées concrètes : versterking van de wetenschappelijke risico-analyse door de uitbreiding van de wetenschappelijke expertises, vertegenwoordigd in de adviesraad Bioveiligheid.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 1) L'instauration d'une analyse socio-économique des OGM par un organe disposant des moyens humains et financiers nécessaires pour commander ou faire des études. De instelling van een nationaal wetenschappelijk orgaan dat instaat voor de socio-economische evaluatie van ggo's is een innovatieve maatregel en is uiterst belangrijk om het debat rond GGO's op te kunnen objectiveren. Het is vreemd dat een aantal organisaties (Boerenbond, FWA, VBO) tegen deze maatregel zijn want een socio-economische evaluatie zou ook de eventuele voordelen van een bepaalde GGO-toepassing aan het licht kunnen brengen. Terwijl de risico-analyse in handen ligt van de Adviesraad voor Bioveiligheid, komt het risico-beheer (en dus de uiteindelijke beslissing om al dan niet in te stemmen met de verspreiding van een ggo in het leefmilieu) toe aan de Minister. Risicobeheer betekent het afwegen van verschillende beleidsalternatieven, in overleg met verschillende belanghebbenden en met kennis van de risico-analyse en andere legitieme factoren. Andere legitieme factoren zijn overwegingen van onder meer agronomische, socio-economische en ethische aard. Momenteel beschikt ons land over geen enkel onafhankelijk orgaan die deze aspecten systematisch in kaart brengt en onderzoekt. Volgens de milieu-organisaties moet deze taak worden toevertrouwd wetenschappelijk team, vergelijkbaar met de Adviesraad voor Bioveiligheid, maar met een interdisciplinaire aanpak. De Socio-economische evaluatie kan best plaatsvinden geval per geval en binnen een afzonderlijk orgaan, dat beschikt over de nodige financiële en menselijke middelen. De bestaande adviesorganen zijn momenteel niet uitgerust om dit soort onderzoek te voeren. Het valt af te raden een socio-economische evaluatie te verenigen tot een inventaris van standpunten van maatschappelijke belangengroepen, zoals door sommige deelnemers aan de werkgroep werd geopperd. De meerwaarde van een dergelijke inventaris zou immers zeer beperkt zijn.
- 2) La révision de l'accord de coopération de 1997 sur les OGM afin de permettre un renforcement de l'évaluation des risques et l'élargissement à une évaluation socio-économique.
- 3) De milieuorganisaties ijveren voor verplichte etikettering van dierlijke producten afgeleid van dieren gevoederd met ggo's. Dat is een Europese aangelegenheid. Op nationaal vlak is de ontwikkeling van een vrijwillige etikettering "geproduceerd zonder ggo" voor dierlijke producten afkomstig van dieren die niet werden gevoederd met ggo's een belangrijk instrument om de keuzevrijheid van de consument te garanderen en de ggo-vrije voederketen in stand te houden.

1.9. GM 9 : Produits et commerce

Avancées et consensus sur:

- 1) Les principales mesures concernent l'information des particuliers et des professionnels du secteur sur la CITES. Des mesures très concrètes ont été proposées, comme la sensibilisation des voyageurs lors du transport vers leurs lieux de vacances, visant à atténuer les risques d'importation d'espèces exotiques, quelles soient en voie de disparition ou susceptible de devenir envahissantes.
- 2) Un deuxième élément important est la réalisation d'un plan d'action national visant à améliorer l'application de la réglementation CITES en Belgique. Ce plan, visant notamment un meilleur échange d'information avec les autres pays d'Europe, permettrait également de s'assurer de l'efficacité des contrôles et de les renforcer.
- 3) L'aide aux pays en voie de développement, notamment via l'encadrement de la bioprospection et la lutte contre la biopiraterie, est également un élément important. Cette aide doit néanmoins être envisagée dans un contexte plus global, incluant un transfert de technologies et de savoirs.
- 4) Création d'un mécanisme de financement fédéral pour préserver (et/ou compenser la perte de) la biodiversité : De aanbeveling om een ad hoc werkgroep bijeen te roepen over de financiering van de biodiversiteit. Die WG moet alle mogelijkheden bekijken, onder andere de uitbreiding van het Kyotofonds met een luik adaptatie en natuurbescherming.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 5) L'achat de bois durable est un enjeu majeur, et passe non seulement par une information et une sensibilisation des consommateurs, mais également par une augmentation de l'offre de bois certifiés dans la distribution et le secteur du DIY.

1.0. GM 10 : Sensibilisation et responsabilisation

Consensus

Etant donné la responsabilité et la crédibilité de la Belgique lors de sa présidence de l'UE en 2010, plusieurs actions pourraient être menées en cette occasion, en matière de biodiversité et plus particulièrement le cadre du Countdown 2010 :

- 1) Het sensibiliseren van de verschillende ministers om het thema biodiversiteit hoog op de agenda van het belgisch voorzitterschap 2010 te plaatsen
- 2) Educatieve en sensibilisatie-acties over biodiversiteit voor jongeren, gezinnen en het grote publiek.
- 3) Maatregelen voor een betere afstemming van het biodiversiteitsonderzoek op de noden van het beleid
- 4) Intégrer la protection de la biodiversité au niveau de la gestion des sites et zonings industriels.
- 5) Het opnemen van biodiversiteitsimpacten bij de beoordeling van projecten die voor ondersteuning van Delcredere in aanmerking komen.

- 6) De werkgroep vraagt dat de Belgische ontwikkelingssamenwerking meer aandacht zou hechten aan biodiversiteit in hun strategische ontwikkelingsprogramma's, en dit op een systematische en coherente wijze. Hierbij dient ook optimaal rekening gehouden te worden met de internationale conventies en de andere Belgische engagementen en beleidsprocessen.

2. Atelier 2. Santé

2.0. Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier

Rappel : le principe de précaution et la notion de gestion des risques dont les pouvoirs publics doivent être pleinement conscients, en bons pères de famille. L'histoire démontre qu'il faut vraiment longtemps pour que les évidences néfastes sur la SANTE soient prises en compte dans des règlements ou lois appropriés : TABAC (1920-1998 et encore !), Amiante (1908-1985 et encore !), Benzène (1955- ???), PCB (1954 - 1989 et encore !), DDT (Cyba-Geigy 1939-1989 en EUROPE mais toujours pas en Egypte par exemple !), ELF (50 Hertz) (1996 OMS : possible cancérigène !), THF (OMS étudié !)...

En ce qui concerne l'atelier Santé environnement, les apports du Printemps de l'environnement, sont les suivants :

- 1) Mise en évidence de la nécessaire mise en place de lieux de rencontre et d'échanges entre les mondes de la santé et de l'environnement.
- 2) Manifestation du besoin criant d'enfin AGIR car les plans se suivent et se ressemblent (car ils ne deviennent pas caduques...), les listes d'actions prioritaires aussi, les recommandations et orientations sont définies en CIMES... mais trop peu de concrétisation. Pour un grand nombre de participants, ce printemps a été l'occasion de répéter une fois de plus une série de recommandations, priorités et attentes définies par ailleurs dans le plan national Santé environnement NEHAP, certaines les listes d'actions prioritaires, recommandations et orientations définies par la CIMES...
- 3) Le besoin de sensibiliser et impliquer les acteurs industriels à la problématique « santé environnement » car le constat est là: actuellement il y a déni de l'approche « santé environnementale » par les secteurs industriels, qui n'étaient que peu présents. Pire, dans un certain nombre de cas, les intérêts sectoriels à court terme se sont exprimés, allant à l'encontre des enjeux de santé et d'environnement.

2.1. GM 1 : Implication des professionnels dans le domaine de la santé environnementale

Avancées concrètes : Néant

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

Les mesures proposées, étaient 1) Impliquer les acteurs de santé de première ligne, 2) Impliquer les professionnels d'autres secteurs, 3) Lever les obstacles permettant de réaliser plus facilement des études sur la thématique environnement / santé, 4) coordination des messages sanitaires en cas de pics A) PM et NO₂, B) vagues de froid, C) adaptation changement climatique

La plus part de ces mesures font partie des recommandations du NEHAP et sont déjà inscrites dans priorités de la CIMES. Toutes les mesures sont bonnes à prendre et ont fait l'objet de consensus dans le groupe de travail. Il faut également impliquer les ministres en charge de l'enseignement.

2.2. GM 2 : Outils de gestion et de communication du risque en santé environnementale

Avancées concrètes :

- 1) Accord sur la nécessité de développer des outils d'évaluation économique (coûts/efficience – coûts indirects – coûts de l'inaction) afin d'assurer l'intégration des politiques publiques de santé et d'environnement dans les autres secteurs (mobilité, agriculture, etc.). Ceci pour un renforcement des processus d'évaluations actuelles des politiques publiques là où cela s'avère pertinent (ex. transport et mobilité...).

Consensus sur une vision générale (Acquis pour la plupart déjà recommandés dans NEHAP et déjà inscrits dans priorités de la CIMES...)

- 2) Le rôle des acteurs de première ligne a été clairement reconnu aussi bien pour rassembler des données sanitaires et observations en matière d'environnement que pour communiquer vers le public dont ils sont proches.
- 3) Les autorités publiques compétentes doivent mettre en place les structures et dégager les moyens pour étendre la démarche de biosurveillance à l'ensemble du pays en évitant la prolifération d'initiatives non coordonnées.
- 4) La disponibilité (collecte, analyse, traitement, actualisation, etc.) des données sanitaires doit être une priorité absolue des autorités publiques afin de permettre le développement de politiques de santé intégrées et adaptées avec les autres secteurs.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique et un développement :

- 5) Il est nécessaire de développer des structures d'échanges, de conseil consultatif et/ou comité de suivi des travaux et orientations de la CIMES, Task force régionales, Cellule Santé-Environnement du NEHAP... La mesure « plate-forme » est un premier pas mais pas assez ambitieux car la société civile et les acteurs de première ligne resteront trop peu informés et absents des processus participatifs à développer en matière de politique santé-environnementale. Il est nécessaire d'assurer un haut niveau de synergie et de communication entre les acteurs de la santé environnementale depuis les décideurs politiques jusqu'aux acteurs de terrain en première ligne, courroies de transmission avec la population.
- 6) Même si la notion de lanceur d'alerte a été inscrite, et une priorité a été donnée au développement de cette mesure, il n'y a pas eu consensus car le concept était trop flou (neuf) pour certains... Les autorités publiques compétentes doivent améliorer le traitement des alertes en définissant les circuits/les expertises et les critères à respecter afin de les traiter.

2.3. GM 3 : Substances et produits dangereux - Le focus sera mis sur la thématique pesticides / biocides

Avancées concrètes : néant.

Encommissionnement :

- 1) La plus grande partie du Plan d'action national pesticides/biocides se fera dans la continuité du Plan fédéral de réduction de l'utilisation des pesticides (en cours), donc tout se rediscutera par ailleurs (demande de structures similaires à celles utilisées actuellement, voire de prolonger leur durée de vie pour qu'elles continuent leur fonction).

Le travail a également consisté en un renvoi vers les régions de certains points. Ils n'ont donc pas été discutés.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 2) Encadrement et contrôle de la vente des pesticides aux particuliers et de l'information des particuliers ; en pensant en priorité aux enfants, foetus et femmes enceintes. (Opposition de l'industrie).
- 3) Interdiction de la publicité pour les pesticides : la plupart des acteurs sont pour une interdiction, sauf le secteur des producteurs. Le code de bonne conduite ne fait pas consensus.
- 4) Mesures permettant d'éviter à la source le recours aux pesticides, tout particulièrement au niveau des aménagements (liens avec les permis), des comportements (acceptation sociale - volet culturel), des techniques et produits alternatifs... et de la stimulation et promotion d'une agriculture intégrée/biologique.
- 5) Renforcer les contrôles de l'AFSCA quant aux teneurs en résidus de pesticides dans les aliments et d'assurer que les mesures soient prises pour éviter les dépassements, contrôles sur le terrain des termes de l'agrément (protection de l'utilisateur, des eaux de surfaces, ...).

2.4. GM 4 : Amélioration de l'environnement ambiant. Les aspects liés aux véhicules seront traités dans l'atelier mobilité/transport.

Avancées concrètes :

- 1) Revoir la fiscalité sur les combustibles fossiles : en augmentant les accises sur le diesel. Définir des normes de produit concernant les chauffages à la biomasse, des recommandations pour le secteur de la construction en ce qui concerne les cheminées des particuliers et des mesures de crise en cas de pics de pollution pour les feux en plein air. En effet, la combustion de la biomasse (feux de forêts, jardins et de cheminée) produit de grandes quantités de particules fines carbonées.
- 2) Développer les normes relatives aux particules fines en considérant leur nombre et pas leur masse : car ce sont les plus fines les plus nocives pour la santé.

Consensus sur une vision générale

- 3) Ne pas travailler seulement en « end of pipe » mais inclure le besoin de repenser la rénovation des logements, la cogénération collective (biométhanisation déchets agricoles en milieu rural p.ex). Considérer les inégalités écologiques liées au logement et l'accès à l'énergie.
- 4) Définir une politique de sensibilisation contre l'incinération des déchets de jardin et préparer un arrêté royal qui vise à interdire la mise sur le marché des incinérateurs de jardins.
- 5) Le groupe de travail propose que la Belgique soutienne les travaux européens relatifs aux mesures économiques qui réduisent la consommation de kérosène et les émissions de polluants atmosphériques dans le secteur aérien (ex : taxation du kérosène, émission trading, etc).
- 6) La problématique du bruit nocturne est un de plus graves problèmes d'environnement & santé ; des solutions sont nécessaires pour les nuisances du transport aérien.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 7) Il est nécessaire maintenant pour les autorités publiques de se décider à AGIR en se basant sur les différentes suggestions et mesures proposées en atelier.

2.5. GM 5 : Pollution intérieure

Avancées concrètes :

- 1) Le Rapport BIOINITIATIVE (Sept.2007) a été reconnu comme une référence sur laquelle se baser pour mettre en parallèle (et réévaluer) les décisions européennes (anciennes de 1999 !) en matière de dangerosité des Hautes Fréquences pour la santé des hommes et du "milieu vivant"...
- 2) Le fait de mettre l'accent sur la nécessité de diffuser l'information (qui doit être cohérente et rappeler les incertitudes, les risques possibles et des conseils pratiques pour diminuer l'exposition). En particulier concernant les produits d'entretien, l'existence d'alternatives (choix des produits, changement de comportement / méthode).
- 3) La décision de légiférer afin d'établir une obligation de déclaration des émissions des matériaux de construction, bricolage (dans le cadre de la directive produits de construction) et d'ameublement. Approche similaire (évaluation d'émission sur base de méthode normalisée, caractérisation de l'utilisation, calcul d'exposition et évaluation de risque, fixation de limites d'émission) appliquée aux autres produits sur base des priorités reconnues au niveau européens et belges.
- 4) La transposition des aspects ventilation dans la directive performance énergétique des bâtiments. Mais avec quels contrôles ?

Mesures nécessitant un arbitrage du politique :

- 5) Concernant les désodorisants, il y a eu consensus sur la nécessité d'un AR visant à limiter l'exposition au benzène et au formaldéhyde. Du point de vue des ONG d'environnement, il y a nécessité de prendre d'étendre la liste des produits toxiques concernés par cet arrêté.
- 6) Les normes actuelles relatives aux ondes électromagnétiques sont insuffisantes. Elles ne considèrent que les effets thermiques. Nous insistons pour une révision de ces normes au vu des études internationales qui démontrent la dangerosité de cette pollution.

3. Atelier Transport et Mobilité

3.0. Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier

De drie 'groupes de mesures' geven een uiteenlopend beeld. In de groepen rond de rol van de overheid en rond goederenvervoer werd eensgezindheid bereikt rond alle belangrijke voorstellen. Bij we groep rond personenvervoer was deze eensgezindheid grotendeels zoek.

Dit zijn de belangrijkste vaststellingen:

- De voorbeeldrol van de overheid zal maar echt impact zal hebben als het gehele overheidsapparaat wordt ingeschakeld. De vraag is of de bereidheid daartoe bestaat. Het is aan de overheid zelf om dit op punt te stellen.
- Er bestaat brede consensus rond de invoering van de 'slimme kilometerheffing' voor vracht- en personenvervoer. Bij het vrachtvervoer bestaat ook consensus over de modaliteiten. Bij personenvervoer heerst over de modaliteiten nog meer voorbehoud.
- Het fiscaal gunstregime voor bedrijfswagens vormt een van de belangrijkste oorzaken van milieudruk vanuit mobiliteit, maar de bereidheid om hierover het maatschappelijk debat aan te gaan is zeer klein.

Mesures avec consensus

- Brede consensus rond principe van de getrapte invoering van rekeningrijden voor vracht- en personenvervoer.
- Consensus over de belangrijkste modaliteiten inzake rekeningrijden voor vrachtvervoer.
- Consensus over het fiscaal gelijkstellen van benzine en diesel.

Pas de consensus sur les mesures suivantes :

- Actions sérieuses et concrètes voitures de société.

3.1. GM 1 – Le secteur public fédéral donne l'exemple

Mesures avec consensus

- 1) Développement du télé travail dans l'administration fédérale
- 2) Développement du covoiturage dans l'administration fédérale
- 3) Car sharing au sein de l'administration fédérale
- 4) Bike-sharing au sein de l'administration fédérale
- 5) Meer oog voor duurzaam woon-werkverkeer (onder meer in keuze locatie)

De groep stelt zelf vast dat al deze maatregelen samen, toch weinig effect sorteren. Om reëel effect te bekomen, moeten de maatregelen worden uitgebreid tot het geheel van het overheidsapparaat (waar de betrokken federale administratie maar 10 % van uitmaakt).

3.2. GM 2 – Transport de marchandises

Alle voorstellen zijn consensueel

Avancées concrètes

- 1) De werkgroep heeft zich na grondige discussie integraal geschaard achter het concept van het rekeningrijden ('slimme kilometerheffing') zowel voor vracht- als personenvervoer (enkel de combinatie van beide lveret voldoende milieu- en mobiliteitswinst op). De werkgroep pleit voor een getrapt systeem waarbij reeds voor de invoering van het rekeningrijden voor vrachtwagens afspraken zijn gemaakt over de invoering ervan voor het personenvervoer. Voorts is er een akkoord over de elementen die moeten in aanmerking worden genomen als 'variabelen' en is men het er over eens dat de middelen die worden gegenereerd zowel naar mobiliteit en infrastructuur als naar milieu en gezondheid moeten gaan.

Er bestaat tevens eensgezindheid dat de maatregel kan worden ingevoerd op Beneluxniveau, en dat er verder moet gestreefd worden naar uitbreiding over heel Europa.

Bij het vastleggen van de heffing wordt aanvaard dat de externe kosten worden geïntegreerd. Wel wordt gevraagd dat de invoering van de slimme kilometerheffing past in een globale visie op transport-fiscaliteit en wordt er op aangedrongen dat ook de economische impact van de maatregel op voorhand onderzocht wordt.

Naast de slimme kilometerheffing is er ook eenparigheid bereikt over andeer specifieke voorstellen:

- 2) België steunt het voorstel van de Europese commissie voor het invoeren van de Euro VI norm voor vrachtwagens tegen 2013/2014.
- 3) Steun aan federale stimuli om vrachtvloot sneller te vernieuwen
- 4) Onderzoek maatregelen om emissies binnenscheepvaart te verminderen + investeringssteun via derdepartijfinanciering
- 5) Het opnemen eco-driving binnen de rij-opleiding
- 6) Het stimuleren van het aanbrengen van spoilers op vrachtwagens
- 7) Het voeren van een studie over de algemene verlaging van de snelheid op autosnelwegen (impact van verlaging van de snelheid op verkeersveiligheid, emissies (VO₂, fijn stof, Nox, ..), doorstroming, ... - tot nu toe werd dit enkel onderzocht voor vrachtwagens, maar er is nood aan een totaalstudie)
- 8) De werkgroep verklaarde zich tevens akkoord met diverse steunmaatregelen voor vervoer per spoor- en binnenvaart en ter stimulering van multi-modaliteit.

3.3. GM 3 – Transport de personnes

Avancées concrètes

- 1) Gelijke behandeling van diesel en benzine, wat betreft de accijnzen. Vandaag worden er minder accijnzen geheven op diesel, terwijl deze brandstof wel schadelijker is voor de gezondheid, door de hogere uitstoot van fijn stof ;
- 2) Ondersteuning van de doelstellingen van de NMBS wat betreft het verhogen van de reizigersaantallen, met een focus op het verkeer buiten de spits (dus niet woon-werkverkeer). Al dient gezegd dat niet verder is gegaan dan wat al in de beheersovereenkomst met de NMBS staat ;
- 3) Betere samenwerking tussen de verschillende openbare vervoersmaatschappijen (trein, bus en tram), door onder andere een gemeenschappelijk ticketing systeem uit te werken
- 4) Principeakkoord over de hervorming van de vaste autobelastingen (BIV en wegenbelasting) obv milieucriteria. De meerderheid ondersteunt het gebruik van de Ecoscore, de autosector wil dat de hervorming gebeurt op basis van de Euro-normen en de CO2-gegevens.
- 5) Verhoging van de kilometervergoeding voor woon-werkverkeer met de fiets (naar 0,2 euro/km), en verhoging van de aftrekbaarheid van bedrijfsfietsen en –fietsinfrastructuur.
- 6) Promotie van ecodriving door integratie in rijopleiding en –examen.

Au niveau des avancées, moins concrètes (car beaucoup de « précautions »):

- 7) Principe-akkoord over de invoering van een slimme kilometerheffing. Bij de invoering moet rekening gehouden worden met een reeks randvoorwaarden, zoals respect voor privésfeer, aanbod van alternatieven, samenwerking met buurlanden...
- 8) Aanzetten tot het aanpakken van het luchtverkeer, door onder andere de TGV voor afstanden korter dan 1000 km te ondersteunen, en het ontwerp-KB om binnenlandse vluchten te verbieden. Steun voor discussie over kerosineheffing op Europees niveau, en tegelijk wijst de groep op de mogelijkheid om bilaterale afspraken te maken om een kerosineheffing in te voeren.
- 9) Referentie naar stadstol, in Brussel en andere steden, maar niet uitgewerkt ;

Pour le reste : tous les accords portent sur des mesures dont l'intérêt est limité.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique

- 10) Bedrijfswagens : er bestaat grote aarzeling bij een aantal partners om te erkennen dat bedrijfswagens vandaag – zowel door hun impact op de mobiliteit als door hun milieu-impact - zijn uitgegroeid tot een maatschappelijk probleem en dat het debat dus het niveau van dat van de verloningspolitiek moet overstijgen. De regering moet hier dus het initiatief nemen, zonet dreigt nog jaren immobilisme. ..
- 11) Over een breed ondersteund voorstel over de vergroening van de bedrijfsvloten werd geen eensgezindheid bereikt. Het is typisch een voorbeeld waar de regering nu beslissingen moet nemen.

4. Atelier « Energie-climat »

4.0. Commentaires généraux sur les résultats de l'ensemble de l'atelier

L'atelier énergie a incontestablement permis d'enregistrer davantage d'avancées que les 3 autres.

Mesures avec consensus

En ce qui concerne l'atelier Energie-climat, les apports essentiels du Printemps de l'environnement, sont les suivants :

- 1) nécessité de développer l'éolien offshore et d'apporter un cadre réglementaire stable pour attirer et rassurer les investisseurs dans l'éolien en mer. L'adaptation du réseau terrestre est également capitale; le fait de considérer l'implication de la Belgique dans le cadre du projet TEN-E comme indispensable et d'avancer concrètement la nécessité de connecter notre pays au réseau éolien international en mer du Nord ;
- 2) l'idée que les profits illégitimes des exploitants des centrales électriques amorties soient affectés au financement du développement des énergies renouvelables, du moins en ce qui concerne l'éolien offshore ;
- 3) La mise en place d'un mécanisme structurel permettant de programmer les incitants fiscaux (particuliers et entreprises) en matière d'investissement économes en énergie, en fonction de critères objectifs et environnementaux ; à court terme, l'adaptation des incitants fiscaux existants en fonction des performances énergétiques des investissements visés ; oplossing voor niet-belastingbetalers ;
- 4) Le développement d'une vision commune quant à la nécessité de développer une vision commune relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre belges à long terme (Enfin !). En de erkenning dat de Europese vork voor 2050 (60-80%) alvast voor het Belgische beleid richtinggevend moet zijn.
- 5) Noodzaak om investeringen die een lange termijn doorwerking hebben, nu al te plannen met de CO2-reducties die op die lange termijn nodig zullen zijn, in het achterhoofd. Zo willen we bijvoorbeeld dat nieuwe huizen als norm passiefstandaard moeten krijgen, en voor renovaties moet uitgegaan worden van "lage energiewoningen".
- 6) Erkenning van de nood aan Belgisch industrieel beleid. Dit moet een transitiebeleid opzetten voor de sectoren die moeten veranderen, inclusief hun werknemers. Het moet daarnaast de groei ondersteunen van de sectoren van de toekomst, met name energiebesparing en hernieuwbare energie. Daartoe moeten Belgische bedrijven in die sector, referentieprojecten kunnen ontwikkelen in België om hun positie op de wereldmarkt te versterken (ref. C-Power op de Thorntonbank). Verder moet zo snel mogelijk een Alliantie voor werk en milieu worden opgericht met milieubewegingen, vakbonden en de bouwsector om energiebesparing in gebouwen te realiseren. Dit naar Duits voorbeeld.
- 7) Sterk verhogen van financiering voor adaptatie en mitigatie in ontwikkelingslanden, met inschatting van grootteorde (honderden miljoenen euro);
- 8) Rôles d'exemple des pouvoirs publics : les mesures répondent à ce que le mouvement associatif attend des pouvoirs publics en tant qu'acteurs exemplaires, à savoir a) investir massivement dans les bâtiments et transports publics afin de montrer l'exemple ; b) montrer l'exemple en matière d'utilisation d'énergies renouvelables. A noter cependant que certaines mesures sont conditionnées à la mise en place préalable de groupe de

travail ou d'études, et implication limitée d'un acteur fondamental en matière de bâtiments publics, en l'occurrence la Régie des Bâtiments.

Des travaux et discussions des différents groupes de mesures, les ONG souhaitent mettre en avant qu'il fut souvent question de recourir davantage à des outils économiques : une réforme fiscale écologique, sans augmenter la pression fiscale globale, qui opérerait un glissement de la fiscalité sur le travail vers la fiscalité environnementale, assorti de mesures adéquates sur le plan social, dans un objectif de performance économique global.

Mesures nécessitant un arbitrage du politique

L'atelier est cependant passé à côté d'une série de mesures clés, sur lesquelles un consensus ne fut pas atteint :

- 9) remise en cause de la position belge qui soutient l'objectif contraignant de 10% d'agrocarburants à l'horizon 2020 ;
- 10) adoption de critères sociaux et environnementaux de durabilité pour les agrocarburants ;
- 11) harmonisation des régimes de certificats verts, sur base des critères environnementaux les plus stricts ;
- 12) Aanpassen van de huidige regeling voor belastingvermindering van energiebesparende maatregelen : plusieurs mesures de soutien actuelles du gouvernement fédéral doivent être mises en phase avec les enjeux environnementaux actuels : notamment au niveau des pompes à chaleur (incitants si NON réversibles), entretien des chaudières (obligation légale ne nécessitant pas d'incitants),
- 13) Possibilité d'étaler la réduction fiscale d'un investissement environnemental réalisé une année donnée sur 2 ans ou sur plusieurs années (dès lors que le plafond est atteint l'année de l'investissement) afin que les particuliers et les entreprises puissent bénéficier de la réduction fiscale sur plusieurs années. Ce mécanisme permet d'éviter de scinder ces investissements sur plusieurs années et génère donc une économie d'énergie plus rapide
- 14) Het is nodig een grondige studie uit te voeren van de nodige randvoorwaarden voor een succesvolle invoering (= vermindering van het verbruik) van een progressiviteit in fiscaliteit en tarificatie van elektriciteit (in een latere fase eventueel ook voor andere energievectoren).
- 15) pas d'avancées réelles permettant au principe du tiers investisseurs d'accélérer les investissements économiseurs d'énergie ; pas d'harmonisation des systèmes (prêts à taux zéro/réduit, etc.) mis en place dans le cadre du mécanisme tiers investisseur (crainte affichée du secteur bancaire).

4.1. GM 1 : Développement de l'éolien offshore

Avancées concrètes :

1. Affectation des windfalls profits/standed benefits

« Sans se prononcer sur l'opportunité ou les modalités d'une éventuelle récupération totale ou partielle des profits tirés de la production d'électricité d'origine nucléaire, le groupe estime que si des fonds étaient récupérés auprès des producteurs historiques d'électricité d'origine nucléaire, ceux-ci devraient être partiellement affectés au financement renforcé du développement de l'éolien offshore, comme par exemple le développement du réseau national et des interconnexions. »

Commentaire : l'amortissement anticipé de ces bénéfiques a essentiellement été financé par les petits consommateurs. Il est donc légitime de récupérer cette manne financière considérable qui pourrait par ailleurs financer la transition énergétique. De manière concrète, l'ensemble du groupe (y compris Electrabel et la FEB) reconnaît que des bénéfiques ainsi récupérés devraient permettre de financer le développement de l'éolien offshore et la connexion de notre pays au réseau éolien international en mer du Nord (voir ci dessous).

2. Connexion de la Belgique au supergrid (projet TEN-E)

« Une connexion à un réseau européen offshore (ou marin) (ex. « Supergrid » ou projets soutenus dans le cadre des TEN-E) permettrait de mieux équilibrer l'offre et la demande et de mieux absorber les fluctuations des unités de production intermittentes. Une implication dès aujourd'hui de la Belgique dans ces projets d'interconnexion (ex. projet d'interconnexion « Némò » entre la Belgique et le Royaume-Uni) est jugée indispensable, aussi bien dans le cadre du développement de l'éolien offshore que dans le cadre plus général de la politique énergétique à long terme. »

Commentaire : les ONG rappellent au Ministre la nécessité d'inscrire le plus vite possible la Belgique dans le cadre du projet TEN-E (Supergrid) et l'invite à considérer le projet de câblage entre la Belgique et le Royaume-Uni comme un projet prioritaire d'intérêt européen. La Belgique doit faire activement partie de l'Action Plan TEN-E qui sera proposé à la Commission européenne d'ici quelques mois.

3. Autres mesures faisant consensus :

- soutien financier : accroître la transparence et la flexibilité du système ;
- nécessité d'adaptation du réseau onshore ;
- adaptation des conditions d'octroi de permis et de concessions ;
- raccordement au réseau ; réalisation d'une étude d'impact global de la politique de soutien au développement des renouvelables dans la production d'électricité en Belgique : afin d'assurer le soutien optimal aux énergies renouvelables en Belgique dans la perspective de l'objectif en matière de renouvelables imposé à la Belgique (probablement 13% d'ici 2020).

4.2. GM 2 : Evaluation et harmonisation des régimes de certificats verts

Avancées concrètes : aucune, si ce n'est à court terme, prélever une surcharge par le gestionnaire de réseau sur l'ensemble des consommateurs en vue de recouvrir l'entièreté du coût lié aux obligations qui lui sont imposées en matière de CV offshore

Consensus sur une vision générale :

- 1) approfondir la réflexion de la reconnaissance mutuelle des certificats verts régionaux dans l'optique de l'implémentation du système européen en cours d'examen ;
- 2) à long terme, approfondir la réflexion menée jusqu'ici en matière de reconnaissance des certificats offshore par les régions dans l'optique de l'implémentation du système européen en cours d'examen ;
- 3) créer un groupe de travail qui aurait entre autres pour mission d'évaluer les systèmes de soutien à la production verte et de fournir une vision LT et consolidée du développements des ER et de leurs mécanismes de soutien.

Éléments soumis à l'arbitrage du politique :

Nécessité d'**harmoniser et pérenniser les systèmes de certificats verts sur base de critères environnementaux les plus stricts**. Il est par ailleurs urgent de conditionner clairement l'octroi de certificats verts à des critères stricts de durabilité (p.ex. l'implication sur la biodiversité) et aux avantages climatiques réels en termes de bilan CO2. Partant de ce fait, les ONG insistent pour que soit soutenus les travaux du GT CONCERE en vue de l'harmonisation du système des certificats verts entre Régions et Etat fédéral.

4.3. GM 3 : Outils de soutien et incitants

Avancées concrètes :

De nombreuses mesures concrètes font l'objet de consensus. Parmi elles, relevons notamment :

- 1) Structurele voorstellen, tant pour le soutien au particulier que pour les entreprises : Evalueren op jaarbasis van maatregelen en publiceren van de resultaten, vereenvoudigen van de administratieve procedures & Rationaliseren van steuninstrumenten en betrokken niveaus, uitwerken van een coherente strategie m.b.t. Belastingsvermindering/premies, de stimulansen bepalen in functie van de milieu-efficiëntie, identificeren van de antistimulansen en kritische doelgroepen
- 2) Aanpassen van bestaande voorstellen voor woningen (isolation, ...) en voor passiefhuizen
- 3) Uitwerken van een oplossing voor niet-belastingbetaler (crédit d'impôt)
- 4) TVA de 6% pour travaux d'économies d'énergie dans certains bâtiments (bâtiments scolaires, les hôpitaux, les maisons de repos, les maisons pour personnes handicapées); démolition et reconstruction pour des questions énergétiques
- 5) Aanpassen van registratierechten in functie van energiezuinigheid
- 6) Organiseren van gestructureerde en permanente informatiecampagnes, met terugkerende budgetten, m.b.t. energie en klimaat cfr. de bestaande campagnes voor verkeersveiligheid.
- 7) Mesures prospectives : plusieurs études dont une étude sur une future carte 'crédit carbone', opstart discussie over voorwaarden bij verkoop en verhuur van bestaande bouw, studie m.b.t het verbeteren van de milieupact van sociale energiefondsen, evaluatie renovatie versus herbouw op basis van levenscyclusanalyse

Éléments soumis à l'arbitrage du politique :

- 8) Aanpassen van de huidige regeling voor belastingsvermindering van energiebesparende maatregelen : plusieurs mesures de soutien actuelles du gouvernement fédéral doivent être mises en phase avec les enjeux environnementaux actuels : notamment au niveau des pompes à chaleur (incitants si NON réversibles), entretien des chaudières (obligation légale ne nécessitant pas d'incitants),
- 9) Possibilité d'étaler la réduction fiscale d'un investissement environnemental réalisé une année donnée sur 2 ans ou sur plusieurs années (dès lors que le plafond est atteint l'année de l'investissement) afin que les particuliers et les entreprises puissent bénéficier de la réduction fiscale sur plusieurs années. Ce mécanisme permet d'éviter

de scinder ces investissements sur plusieurs années et génère donc une économie d'énergie plus rapide

- 10) Het is nodig een grondige studie uit te voeren van de nodige randvoorwaarden voor een succesvolle invoering (= vermindering van het verbruik) van een progressiviteit in fiscaliteit en tarificatie van elektriciteit (in een latere fase eventueel ook voor andere energievectoren).

4.4. GM 4 : Système du tiers investisseur

Avancées concrètes :

- 1) modifier la loi fixant la durée de remboursement des prêts à tempérament
- 2) een federaal « Kenniscentrum » oprichten voor derdepartijfinanciering
- 3) samenwerkingsakkoord met de banksector om leningen tegen een lage rentevoet te verstrekken voor energiebesparende werken
- 4) informatiecampagnes over het derdepartijfinancieringsmechanisme organiseren voor bewoners, overheden en privébedrijven

Consensus sur une vision générale :

- 5) versterking en optimalisering van de werking van Fedesco
- 6) huurder-eigenaar problematiek aanpakken

Eléments soumis à l'arbitrage du politique :

- 7) création d'un fonds/programme de primes ou incitants fiscaux à destination des entreprises privées qui veulent se développer dans ces secteurs (de werkgroep vreest conflicten met de Europese regels voor staatssteun)
- 8) een programma opstellen met engagementen en doelstellingen van de overheden en bedrijven, volgens het model of in het kader van het Clinton Global Initiative en het vastleggen van aanzienlijke financanciële middelen
- 9) gewestelijke of provinciales ESCO's oprichten (regio's tegen provinciale ESCO's)
- 10) cibler spécifiquement les publics à bas revenus favoriser prioritairement les ménages à bas revenus et revenus moyens. Le principe du tiers investisseur est un des rares outils permettant à ces populations l'accès à des systèmes économiseurs d'énergie. Cette dimension sociale ne doit pas être oubliée. Un plafond salarial doit être mis en place, plafond au-delà duquel les demandeurs ne seraient plus prioritaires, voire n'ont plus accès au principe du tiers investisseur.
- 11) favoriser l'accès au principe du tiers investisseurs aux groupements d'habitants lors de demande collective (comité de quartier, ensemble de co-propriétaires, etc.), à l'instar des appels à projet de type « quartier vert » / « quartier durable » supporté par les associations locales pour lancer des projets avec tiers investisseurs.

4.5. GM 5 : Valorisation de la biomasse

Avancées concrètes : aucune

Les mesures mises sur la table ayant obtenu consensus total ne tiennent pas compte des véritables enjeux environnementaux :

1) stratégie nationale pour la valorisation de la biomasse : mesure intéressante si ce n'est qu'elle risque de se limiter à une juxtaposition des différentes stratégies régionales. Elle viendra donc trop tard pour influencer la position belge sur les vrais enjeux, lors des négociations au niveau européen (maintenant-mars 2009).

2) création d'un observatoire national de la biomasse pour mesurer les flux de celle-ci à travers le territoire belge : sans réelle plus-value environnementale

3) diffusion et transparence des informations relatives à la biomasse (via un site Internet) : sans réelle plus-value environnementale

4) évaluation de la politique belge en matière de biocarburants comme étant un préalable à une révision du système promouvant son incorporation (obligation d'incorporation, augmentation des avantages fiscaux; etc.). La Belgique a introduit en 2007 une demande auprès de la commission pour revoir le système actuel. On a obtenu une évaluation préalable à toute modification : sans réelle plus-value environnementale

La mesure « définition des **normes pour les bio-combustibles** au niveau belge » n'a elle que remporté un consensus partiel du fait que cette question pourrait être réglée à court terme au niveau européen.

Éléments soumis à l'arbitrage du politique :

Insistant sur la prise en compte de réels enjeux environnementaux, les ONG d'environnement estiment pour leur part qu'il est prioritaire de :

5) lever l'objectif contraignant de 10% (sans pour autant remettre en cause l'objectif global de 20% de sources d'énergies renouvelables d'ici 2020)

6) conditionner le recours aux agrocarburants – et d'une manière générale à la biomasse – au respect de critères de durabilité stricts (aspects sociaux, conséquences pour la biodiversité, bilan CO₂, etc.). Il convient également de tenir compte des effets « indirects » lié au land-use change et de considérer les effets « macro », telles la conséquence sur la dépendance alimentaire et sur l'augmentation des prix alimentaires.

7) consacrer prioritairement les ressources en biomasse aux applications les plus efficaces (production stationnaire d'électricité et de chaleur)

4.6. GM 6 : Vision post-2012

Avancées concrètes :

Globaal : goede tekst, met veel interessante punten. Maar geen aardverschuiving. Interessante elementen. Aanknopingspunten voor verdere discussie. Nog zeer veel werk. De discussie wordt zeer langzaam minder defensief.

Consensus sur une vision générale :

- 1) Lange termijn doelstelling CO2 : de 60-80% vork van de EU moet ook richtinggevend zijn voor het Belgische beleid, en er moeten ook lange termijn doelstellingen voor adaptatie, technologie-overdracht en financiering worden vastgelegd.
- 2) Zo snel mogelijk oprichting van Alliantie voor werk en milieu (naar Duits voorbeeld – sterk gepusht door FGTB), voor energierenovatie in gebouwen.
- 3) Transitiestrategieën per sector opstellen.
- 4) Sterk verhogen van financiering voor adaptatie en mitigatie in ontwikkelingslanden, met inschatting van grootteorde (honderden miljoenen euro)
- 5) Groene fiscaliteit: debat op ministerieel niveau nodig, dat moet afronden in 2009 (zwak, maar max. Haalbaar)
- 6) Oprichting van “Comité Climat 2050” : Doel : interdisciplinaire reflectie, lange termijn doelen en beleid ontwikkelen. Onderzoek laten uitvoeren. Sterke terugkoppeling naar parlement en stakeholders.

Eléments soumis à l'arbitrage du politique :

- 7) becijferde lange termijn doelstelling voor België (de EU vork richtinggevend maken was het enige haalbare)
- 8) sterke uitspraken over opbrengst veiling ETS, recuperatie nucleaire windfall profits...

4.7. GM 7 : Rôle d'exemple des pouvoirs publics et autres parties prenantes

Avancées concrètes :

Pour les **bâtiments publics**:

- 1) application des principes « basse énergie » (rénovation) et « **constructions passives** » (nouvelles constructions) ; bâtiments labélisés « A » dans le cadre de la directive PEB (location) ;
- 2) généralisation de l'installation de monitoring énergétique avec encodage automatique des données ;
- 3) mise en place de technologies innovantes dans les bâtiments publics ;
- 4) achat d'électricité provenant de SER ;**
- 5) mise à disposition des toits des administrations et entreprises publiques pour les capteurs d'énergie solaire.
- 6) sensibiliser les administrations à la méthodologie « **bilan carbone** » développée par l'ADEME, ainsi que d'intégrer cette méthodologie dans les systèmes de management environnemental mis en place au niveau des administrations publiques fédérales.

Pour ce qui est du volet « **mobilité des pouvoirs publics** »,

7) mesure portant sur l'achat de véhicules moins polluants.

8) Compensation des émissions de CO2 engendrées par les déplacements en avion des membres du personnel des services publics dans le cadre de leur fonction, tous s'accordent pour que ces déplacements soient dans la mesure du possible évités (privilégier télé ou vidéo-conférence, transports par train) et, s'ils ne le peuvent, être compensés.